



DECLARATION PREELECTORALE ET DE LANCEMENT DE LA CELLULE DE VEILLE DU RESEAU ARC-EN-CIEL (RAC)

SECOND TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES ET PREMIER TOUR DES LEGISLATIVES RESIDUELLES DU 23 MAI 2021

1. INTRODUCTION

Mis en place depuis 2015, le **Réseau ARC-EN-CIEL (RAC)** suit les développements de l'actualité politique et électorale en République Centrafricaine (RCA) grâce aux concours financiers de l'**Union Européenne (UE)** et de l'**Ambassade de France en RCA**. Le RAC bénéficie également de l'appui technique de l'**Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)** dans la mise en œuvre du **Projet d'observation citoyenne des élections pour un processus crédible, transparent et apaisé en République Centrafricaine**.

Depuis son lancement officiel le 16 octobre 2020, la Mission d'Observation Citoyenne du RAC a suivi attentivement les opérations du processus électoral 2020-2021, en particulier les scrutins présidentiels et législatifs du 27 décembre 2020 et les scrutins législatifs du 14 mars 2021. Elle a produit diverses déclarations résumant ses observations préliminaires sur le déroulement de ces opérations.

La présente déclaration fait la synthèse et l'analyse succincte des événements intervenus après le dernier scrutin législatif et entourant la tenue du deuxième tour des élections législatives partielles couplées au premier tour des élections résiduelles du 23 mai 2021. Ces élections concernent une cinquantaine de circonscriptions électorales. Cette déclaration porte sur l'environnement politique et sécuritaire global, la campagne électorale, les préparatifs de l'organe en charge des élections et le dispositif mis en place par la MOE-RAC pour couvrir le jour du prochain vote.

2. CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE PRESIDANT AU VOTE

La vie des institutions a vu, depuis les dernières élections du 14 mars 2021, la prestation de serment du président de la République et la session inaugurale de l'Assemblée nationale. Le bureau de cette dernière a été mis en place le 06 mai 2021. La Mission relève que sur 15 membres, l'on ne compte que deux femmes - soit 13% des membres - et celles-ci ne sont reléguées qu'aux fonctions de secrétaire parlementaire.

Du point de vue du contexte politique général, la Mission du RAC note – avec satisfaction – que celui-ci est marqué, depuis quelques mois, par une amorce de concertations nationales en vue de la tenue – maintes fois réclamée - d'un futur dialogue républicain entre les acteurs socio-politiques centrafricains. Elle relève cependant que cette initiative, portée par le président de la République, intervient dans un contexte caractérisé par des actions entreprises contre certains leaders de l'opposition, qui font l'objet d'une interdiction de sortie du territoire national et d'une procédure de levée d'immunité. Ces mesures de restriction ainsi que les poursuites judiciaires envisagées pourraient, de l'avis de la Mission, avoir un impact sur le caractère inclusif et la sérénité qui devraient entourer un tel processus nécessaire à la cohésion nationale.

La Mission citoyenne du RAC observe, par ailleurs, la persistance d'une campagne insidieuse de désinformation politique visant à stigmatiser certains acteurs du jeu socio-politique centrafricain. Cette campagne condamnable est à la base d'une recrudescence des discours incendiaires à travers certains médias et des actions hostiles menées, en particulier, contre certains partenaires internationaux.

Sur le plan sécuritaire, la Mission relève la poursuite des opérations de reconquête du territoire national menées par les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et leurs alliés. Même s'il demeure encore quelques poches diffuses d'insécurité, il faut noter que ces opérations ont permis de rétablir un climat propice à l'organisation des élections législatives dans les localités où celles-ci n'avaient pu avoir lieu les 27 décembre 2020 et 14 mars 2021.

Enfin, le RAC constate que l'actualité sécuritaire nationale est marquée, depuis peu, par des informations faisant état de violations graves des droits de l'homme et d'exactions commises par l'ensemble des forces sur le terrain, y compris les alliés aux troupes gouvernementales. Tout en saluant la mise en place par le gouvernement centrafricain d'une commission d'enquête sur ces questions, la Mission réitère l'obligation pour toutes les forces en présence de respecter, en tout temps, les droits de la personne humaine. Elle invite les autorités compétentes à ne ménager aucun effort pour faire la lumière sur ces allégations, notamment en impliquant davantage les organisations citoyenne sur le terrain.

3. ENJEUX DU VOTE ET PREPARATIFS DE L'ANE

a) Les enjeux du scrutin du 23 mai 2021

La Mission du RAC note que les législatives du 27 décembre 2020 ainsi que celles du 14 mars 2021 n'ont permis de pourvoir que 90 des 140 sièges que compte l'Assemblée nationale centrafricaine ; soit 64% des sièges. Le second tour des législatives partielles combiné au premier tour des législatives résiduelles du 23 mai 2021 vise, à cet égard, à compléter la composition de cette chambre du Parlement, tout en assurant la représentation de l'ensemble de la population centrafricaine.

Les allocations nominales de siège par partis font état de 26% de sièges attribués au parti au pouvoir tandis que les candidats indépendants enregistrent 22 % des sièges. Le reste des députés (environ 53%) appartiennent à une multitude de partis d'opposition, dont le MLPC et le KNK (8% chacun), l'URCA, le RDC et le MOUNI (6% respectivement), le PATRIE (3%), le MDD, le PGDe et le RDD (2% chacun), le CDE, l'ITA, le KPDS, le MDREC, le MKMKS, le PAD, l'UNADER, l'UNDP et l'ADP (1% respectivement).

Au-delà de la question de la désignation du chef de file de l'opposition, les élections du 23 mai devraient concourir à renforcer le positionnement de chaque groupe au sein de l'Assemblée en (re)dessinant les rapports de forces politiques. La Mission est d'avis que la composition diversifiée et hétérogène de la chambre basse laisse une grande opportunité pour les jeux d'alliances et/ou de ralliements afin d'établir des majorités en faveur de chaque bloc (opposition ou pouvoir).

Enfin, si l'objectif d'obtenir au moins 35 % de femmes à l'Assemblée nationale ne peut plus être atteint, ces élections pourraient servir, tout de même, à renforcer le nombre de celles-ci au sein de cette assemblée. En effet, les femmes ne représentent jusque-là que 12% des élus. Elles sont encore dix à concourir.

b) Les préparatifs de l'ANE en vue du scrutin du 23 mai 2021

La Mission du RAC note que, juste après la proclamation des résultats provisoires du vote du 14 mars 2021, l'Autorité Nationale des Elections (ANE) ainsi que ses partenaires techniques et financiers se sont rencontrés, au sein d'un comité de pilotage, en vue de faire le point du scrutin passé et envisager les opérations futures. Dans le but d'améliorer les opérations sur le terrain, l'ANE a organisé un atelier d'évaluation, les 22 et 23 avril 2021, avec la participation de préfets. Elle en a profité pour faire la planification des acquisitions et arrêter la nécessité d'un recyclage des formateurs appelés à assurer le renforcement des membres des bureaux de vote, au sein desquels des remplacements devront être opérés pour plus d'efficacité.

Afin d'assurer l'information des partis politiques et candidats intéressés par le vote, l'organe de gestion des élections en RCA a organisé une rencontre avec ces derniers le 29 avril 2021. Il a publié des communiqués radio

afin de sensibiliser les populations des 50 circonscriptions concernées par le scrutin du 23 mai, tout en exhortant ceux qui ne l'avaient pas encore fait à aller retirer leurs cartes d'électeurs.

La réception et l'acheminement du matériel électoral a commencé, certes avec un léger retard, mais ces opérations étaient effectives, dans les différentes circonscriptions et avec l'appui de la MINUSCA, à partir de la mi-mai 2021. Au 17 mai, soit un peu moins d'une semaine avant le vote, le président de l'ANE rassurait sur l'état de préparation de son institution et la sécurisation des circonscriptions concernées en vue de la tenue effective du vote. L'ANE a, d'ailleurs, entrepris la formation des membres des bureaux de vote sur l'ensemble des circonscriptions intéressées par le scrutin du 23 mai.

4. CAMPAGNE ELECTORALE

Conformément aux dispositions de la loi, la campagne électorale a démarré le 08 mai 2021 dans les huit circonscriptions concernées par les élections résiduelles. Elle a également commencé le 15 mai dans les autres circonscriptions concernées par le second tour des législatives partielles.

D'après les informations recueillies sur le terrain par la MOE RAC, aucun incident n'est (encore) à signaler. Cette campagne intervient toutefois dans un contexte de morosité financière qui affecte l'ampleur des activités mise en œuvre par les partis et candidats en lice ; d'où la timidité des actions de ces derniers sur le terrain.

5. DISPOSITIF DU RAC POUR LE JOUR DE VOTE

Pour les élections législatives du 23 mai 2021, le RAC entend déployer 500 observateurs électoraux de court terme (OCT) à Bangui, Bambari, Boda, Bossembélé, Bouar, Dékoa et Sibut. Ces OCT collecteront des informations saillantes sur le taux de participation des femmes, l'atmosphère sécuritaire et chacune des opérations du jour du vote.

Tout comme lors des précédents scrutins, une cellule de veille sera mise en place à compter du samedi 22 mai 2021 à l'hôtel Ledger de Bangui. Celle-ci aura pour fonction de rassembler et analyser les données recueillies par les OCT sur le terrain dans la perspective de la prochaine déclaration préliminaire de la Mission. Cette déclaration sera rendue publique le 26 mai prochain, à compter de 11h00, au Ledger Hôtel.

Fait à Bangui, le 21 mai 2021

Pour le RAC

Le Coordinateur National



Abbé Frédéric **NAKOMBO**